



Médecin



Sage-femme



Masseur
kinésithérapeute



Pédicure
podologue



Infirmier(ère)



Chiropracteur

FORMATION D'OSTÉOPATHIE pour les professionnels de santé

Formation professionnelle continue en ostéopathie

La formation professionnelle continue en ostéopathie s'adresse à des titulaires d'un diplôme de santé (kinésithérapeute, kinésithérapeute-paces, médecin, infirmier, pédicure-podologue, sage-femme, chiropracteur).



Mot du Fondateur

« En 1970, je suis parmi les premiers masseur-kinésithérapeutes (MK) avec mon associé feu Bob Benichou à décider de la mise en place d'une formation ostéopathique des MK. Je reste persuadé que c'est la meilleure formation avec la capacité à la mettre immédiatement en pratique dans chaque cabinet. Cependant notre volonté reste de former de vrais ostéopathes exclusifs et non pas de « supers » praticiens en tout genre. »

Marc BOZZETTO

Président Fondateur ATMAN / Ostéopathe D.O. / M.K. / Podologue / Acupuncteur / PhD Médecine Alternative

Mot du Coordinateur Pédagogique

« Après plus de 20 ans d'activité, j'ai toujours autant de plaisir et de satisfaction à pratiquer cet art qu'est l'ostéopathie C'est une nouvelle vie professionnelle qui se présente à vous. »

Alain CALAMIA

Kinésithérapeute du Sport / Ostéopathe D.O.

La formation d'ostéopathe

Elle est définie par l'arrêté du 12 décembre 2014.

Elle se compose d'un enseignement théorique et pratique, sous forme d'unités d'enseignement, dans 7 domaines de connaissances :

- Domaine 1.** Sciences fondamentales
- Domaine 2.** Sémiologie des altérations de l'état de santé
- Domaine 3.** Sciences humaines, sciences sociales, gestion et droit
- Domaine 4.** Ostéopathie : fondements et concepts
- Domaine 5.** Pratique ostéopathique
- Domaine 6.** Méthodes et outils de travail
- Domaine 7.** Développement des compétences de l'ostéopathe

Elle comprend également d'une formation pratique clinique encadrée, dont 150 consultations complètes réalisées par l'étudiant, permettant l'acquisition progressive des compétences professionnelles nécessaires au métier d'ostéopathe et d'une préparation au mémoire de fin d'étude.



Unités d'enseignement	 Médecin	 Sage-femme	 Masseur kinésithérapeute	 Pédicure podologue	 Infirmier(ère)	 Chiropracteur
1. Sciences fondamentales	0	80	90	248	268	0
2. Sémiologie des altérations de l'état de santé	0	94	194	244	202	0
3. Sciences humaines, sciences sociales, gestion et droit	16	116	16	16	16	16
4. Ostéopathie : fondements et concepts	92	104	120	120	120	120
5. Pratique ostéopathique	306	809	738	876	933	690
6. Méthodes et outils de travail	0	12	12	12	12	12
7. Développement des compétences de l'ostéopathe	38	110	110	110	110	110
Mémoire	12	12	12	12	12	12
Formation Pratique Clinique	300	700	600	700	700	600
TOTAL D'HEURES	764 h	1937 h	1892 h	2338 h	2373 h	1560 h

Tableau : Annexe de l'arrêté relatif aux dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre d'ostéopathe

La formation pratique clinique s'effectue pour au moins deux tiers au sein du centre de soins ATMAN et pour un tiers lors de cliniques externes encadrées et supervisées par des anciens cliniques D.O. et maître de stage, de plus de 5 ans d'exercice (entreprise, association, clubs sportifs).

Organisation

Le campus ostéopathique ATMAN s'adapte à votre vie professionnelle tout en vous offrant la meilleure formation possible avec un excellent suivi.

Pendant 5 ans, vous pourrez conserver votre activité professionnelle tout en lui ajoutant une compétence : l'ostéopathie.

- Les cours théoriques (sciences fondamentales et anatomie) seront enseignés tout au long de l'année à des horaires fixés à l'avance. Vous recevrez l'agenda de ces cours par trimestre afin que vous puissiez vous organiser (selon

votre choix, vous pourrez les suivre en présentiel avec nos étudiants en formation initiale ou en visioconférence tout en restant dans votre cabinet).

- Vous aurez accès aux fiches techniques et films par l'espace numérique de travail (ENT) ATMAN à partir de chez vous
- Vous devrez venir en présentiel obligatoire 3 jours par mois lors d'un weekend entier pour suivre les cours de l'enseignement pratique de l'ostéopathie.

Les horaires et déroulements

10 sessions obligatoires de 3 jours en weekend en présentiel par an et sur 5 ans.

Vendredi : 8h30 -12h30 et 13h30 - 18h30

Samedi : 8h30 -12h30 et 13h30 - 18h30

Dimanche : 8h30 - 12h30

Coût de la formation*

	Payement en 1 fois	Payement en 3 fois	Payement en 10 fois
Les masseurs-kinésiothérapeutes	5 000 € / an	5 100 / an	5 200 / an
Les infirmiers et les podologues	5 500 € / an	5 550 / an	5 600 / an
Les sages-femmes	5 200 € / an	5 250 / an	5 300 / an
Les médecins	4 600 € / an	4 650 / an	4 750 / an
Les chiropracteurs	4 800 € / an	4 900 / an	4 950 / an

* tous les participants recevront à leur rentrée en 1ère année, un kit complet ATMAN : 2 blouses, un pantalon, des crocs ainsi qu'une trousse d'anamnèse.

Toute année scolaire commencée est due.

Modalité de paiement : en 1 fois (chèque, virement, prélèvement SEPA), en 3 fois (prélèvement SEPA) ou en 10 fois (prélèvement SEPA).

Vous pouvez parrainer un de vos confrères pour son inscription à cette même formation. Vous bénéficierez de l'offre d'une table pliante d'ostéopathie.

Les aides au financement

Dans le cadre de la formation professionnelle continue, certains organismes peuvent financer tout ou partie de votre formation au métier d'ostéopathe : les financements de la formation continue sont nombreux et dépendent de la situation des candidats (salarié, libéral...)

Pour les salariés, les différents dispositifs peuvent être activés à l'initiative de l'employeur ou du salarié en accord avec leur service du personnel : ANFH, FONGECIF, UNIFAF et autres. Le droit à la formation permet à tout salarié en contrat à durée indéterminée (CDI) de bénéficier chaque année d'un droit de formation cumulable sur 6 ans.

Le Congé individuel de formation (CIF) permet de bénéficier d'une année de formation à temps plein (ou 2 années à temps partiel dans la limite de 1200 heures). Le CIF-CDD s'adresse aux salariés

en contrat à durée déterminée (CDD) ou aux personnes dont le contrat vient de prendre fin.

Pour les professionnels libéraux : les conditions d'accès à la formation professionnelle continue sont fixées par des règles particulières.

Le crédit d'impôt formation : Possibilité de passer en charge les frais de formation sur la comptabilité de l'entreprise, possibilité d'une prise en charge par le biais du crédit d'impôt à hauteur de 384 €/an pour 40 h de formation, dès lors que l'entreprise est imposée selon un régime réel, toute entreprise peut en bénéficier, quelle que soit son activité et sa forme juridique. En sont cependant exclues les entreprises individuelles placées sous le régime fiscal de la micro-entreprise (ou les autoentrepreneurs).

La certification QUALIOPI est en cours d'étude.